

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES GRANGES

Procès-verbal de séance

Comité Syndical du 12 mars 2026 à 18h00

Présents :

- COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE : Gilles TRESALLET, Daniel-Jean VENIAT
- COMMUNE DE LANDRY : Thierry MARCHAND-MAILLET, Fabrice QUEY
- COMMUNE DE PEISEY-NANCROIX : /
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE : Jean-Claude FRAISSARD

Absents excusés :

- COMMUNE DE PEISEY-NANCROIX : Guillaume VILIBORD (pouvoir à Thierry MARCHAND-MAILLET), Benoit RICHERMOZ
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE : Paul PELLECUER

Fabrice QUEY a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation	02 mars 2026
Date de l'affichage	02 mars 2026
Effectif légal du Conseil Municipal	08
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	08
Nombre de présents	05
Nombre de votants	06
Le quorum de la présente séance est atteint	
Pas de demande de scrutin particulier	

➤ **Approbation du Comité Syndical du 11 février 2026**

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte de Gestion 2025
2. Approbation du Compte Administratif 2025
3. Approbation du budget 2026
4. Questions diverses

1. Approbation du Compte de Gestion 2025

Le Comité Syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'exercice du budget 2025
- Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le Trésorier
- Considérant qu'après vérification, le Compte de Gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du Syndicat
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et les écritures du Compte de Gestion du Trésorier

Après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte de Gestion du budget du Syndicat Mixte d'Assainissement des Granges pour l'exercice 2025, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du Syndicat Mixte d'Assainissement des Granges pour le même exercice
- De dire que le Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

2. Approbation du Compte Administratif 2025

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte Administratif 2025 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes		942 601.74 €
Dépenses		1 053 921.20 €
Résultats de l'exercice	-	111 319.46 €
Reprise résultats antérieurs	-	25 708.78 €
Soit un déficit de fonctionnement de :	-	137 028.24 €

Section d'investissement

Recettes		603 959.52 €
Dépenses		259 784.15 €
Résultats de l'exercice		344 175.37 €
Reprise résultats antérieurs		198 331.67 €
Soit un excédent d'investissement de :		542 507.04 €

Soit un excédent global de : 405 478.80 €

3. Vote du budget principal 2026

Monsieur le Président ;

- Vu les délibérations du Comité Syndical en date du 12 mars 2026, relatives à l'approbation du Compte de Gestion 2025 et du Compte Administratif 2025,
- Demande au Comité Syndical de se prononcer sur l'adoption du budget 2026 du Syndicat, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, comme suit :

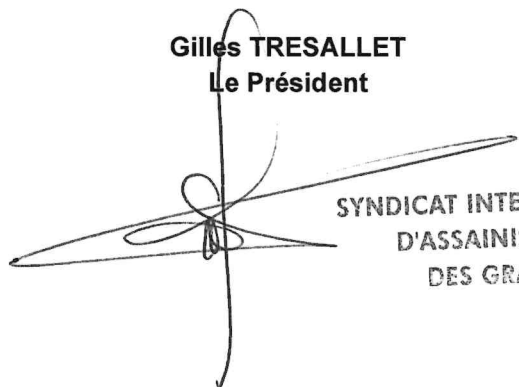
<u>Sections</u>	<u>Propositions 2026</u>
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	1 348 101.21 €
Recettes	1 348 101.21 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	2 695 072.01 €
Recettes	2 695 072.01 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif 2026 du Syndicat d'Assainissement des Granges

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Gilles TRESALLET
Le Président



**SYNDICAT INTERCOMMUN/
D'ASSAINISSEMENT
DES GRANGES**